

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMEN AFRIQUE

Par Antoine MBENGUE

Maître Assistant à l'EIER

Docteur en Sciences de l'Environnement - Ouagadougou - Décembre 1997

INTRODUCTION

Proposition de définition

Selon le Conseil International de la Langue française, 1970, l'Environnement est « l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines ».

Perçu ou non sous cette acception holistique, c' est-à- dire globale, le concept d'environnement est aujourd'hui très en vogue dans pratiquement tous les pays, même africains. Cet intérêt, à vrai dire récent, découle d'une part des campagnes de publicité ou de sensibilisation orchestrées par le système des Nations Unies et certains pays occidentaux, comme on le verra plus loin, d' autre part de la perception des dégradations à grande échelle et des risques croissants qui pèsent sur les écosystèmes ou les milieux de vie au sein de chaque pays.

Dans cet expose, nous passerons d' abord en rebelle les faits marquants de cette prise de conscience collective et des engagements qui en ont découle. Nous tenterons ensuite de montrer comment la plupart des pays africains ont essayé d'asseoir, progressivement et souvent avec tâtonnement, une planification en matière environnementale, cela en rapport avec leurs politiques de développement.

Enfin, la troisième et dernière partie sera un effort d'analyse de l' environnement africain à l'état actuel. Cette réflexion nous amènera à nous interroger sur les perspectives qui se dessinent pour les milieux africains, qu'ils soient urbains ou ruraux.

I - Historique sur la prise de conscience des problèmes environnementaux à l'échelle mondiale

1.1 - Montée de la prise de conscience environnementale

Jusqu'à la fin des années 1950, la dégradation de l'environnement ne constituait pas une préoccupation majeure pour les Etats, en Occident comme ailleurs. En outre, les scientifiques adeptes de l'écologie, discipline inventée en 1866 par Ernst Haeckel, se préoccupaient essentiellement de la sauvegarde de la nature et étaient pratiquement méconnus du grand public. C'est donc au cours des années 1960, notamment avec la partition en 1962 de l'ouvrage de Rachel Carson, « Silent Spring » (le Printemps silencieux), que se développe une vaste prise de conscience environnementale, d'abord aux Etats-Unis, puis en Europe, a la faveur du naufrage en 1967 du navire Torrey Canyon sur les Iles britanniques de Scilly, déversant 119.000 t de pétrole brut et souillant les côtes du Sud de l'Angleterre et celles de la Bretagne.

Ce mouvement sensibilise les opinions publiques sur les dangers qui guettent l'humanité (pollution généralisée, épuisement des ressources naturelles, poussée démographique incontrôlée, famines et appauvrissement croissant de la population etc.) ; dangers dus au type de relations que l'homme entretient avec son environnement (négligence, recherche effrénée de profit...). Il recommande fortement une action immédiate et vigoureuse. Ce discours trouvera un écho favorable avec le soulèvement de mai 1968 «où une génération dénonce la société de consommation à outrance et plus largement les fondements d'une société du profit et de l'individualisme » (Deraime, 1994, p. 18).

Devant la gravité des questions soulevées, l'Unesco organise en 1968 un colloque intergouvernemental d'experts sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles de la Biosphère. Celui-ci recommande, entre autres points, la tenue d'une conférence générale sur l'Environnement de l'Homme.

De grands hommes politiques et d'éminents experts comme ceux du club de Rome et du Massachusetts Institute of Technology s'impliquent à leur tour, notamment avec la publication en 1972 de leur célèbre livre intitulé : « Limits to growth » en français « Halte à la croissance », sous la direction de David Meadows.

1-2 La conférence de Stockholm

Dans cette ambiance effervescente va se tenir, en 1972 à Stockholm (Suède), la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement de l'Homme qui réunit les Etats du Nord et ceux du Sud très réticents auparavant. 113 pays y participent avec d'innombrables ONG et plusieurs centaines de journalistes.

A l'issue des travaux plusieurs points d'accord ont été obtenus, notamment :

- le droit des hommes à vivre dans un environnement sain ; un droit qui constitue également un devoir ;
- l'élargissement du concept d'environnement sur la base d'une approche plus rationnelle qui intègre à la fois les aspects naturels et les facteurs socio-économiques qui sont, en dernier ressort, les causes de nombre des problèmes d'environnement ;
- la clarification du lien entre environnement et développement ;
- une plus large compréhension des buts du développement dont le succès se mesure avant tout à la qualité de vie plutôt qu'à la recherche effrénée de possession de biens matériels ;
- la nécessité d'intégrer des considérations en matière d'environnement dans les efforts de développement des différents pays ;
- la nécessité de poursuivre et d'élargir la discussion sur l'environnement en raison de la complexité de cette question.

Ces différents points figurent dans la Déclaration de Stockholm et le Plan d'Action de Stockholm qui ont été adoptés par la Conférence. Pour la mise en oeuvre du Plan d'Action, il fut décidé la création du Programme des Nations- Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.) dont le siège est à Nairobi.

En plus de ces points, deux conventions furent signées :

- l'une sur le Patrimoine mondial (patrimoine culturel et patrimoine naturel)
- l'autre sur la Prévention de la Pollution.

Faute de volonté politique, peu d'actions en matière de coopération ont été réalisées ; mais la Conférence à permis une prise de conscience, à l'échelle mondiale, sur la nécessité de préserver l'environnement pour la survie de l'humanité.

1.3 Rapport sur le développement durable

Sur mandat de l'Assemblée générale des Nations-Unies, la Commission sur l'Environnement et le Développement dirigée par Gro Harlem Brundt-land fut mise sur pied en 1983. Elle déposa son rapport en 1987, après 4 ans de travail. Ce document intitulé « Notre avenir à tous », insiste sur le concept du Développement durable, « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il intègre deux considérations :

- la satisfaction des besoins essentiels et plus précisément ceux des populations les plus démunies qui doivent constituer la priorité du développement
- le respect de la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir
- .

A noter Un proverbe du Cachemire qui illustre bien le concept du développement durable: «la planète-terre ne nous est pas léguée par nos ancêtres, nous l'empruntons a nos enfants »

.

1.4 La Conférence de Rio de Janeiro (Brésil)

Tenue en 1992, la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement avait pour but d'évaluer le chemin parcouru depuis Stockholm et d'asseoir une coopération plus soutenue entre Etats, dans le domaine de l'Environnement et du Développement.

Evènement politique le plus médiatisé à l'échelle mondiale, elle à réuni 100 Chefs d'Etat et de Gouvernement et 182 pays, 10.000 participants représentant 9000 organismes, 9000 journalistes. Parallèlement à la rencontre officielle se tenait également celle des ONG qui avait regroupé des milliers d'organisations du monde entier.

Les différents accords auxquels sont parvenus les Etats sont consignés dans les documents suivants :

- la Déclaration de Rio qui édicte 27 principes fondamentaux visant l'intégration des objectifs environnementaux avec ceux du développement ;
- un énoncé des principes sur les forêts. situant les responsabilités des gouvernements en matière de développement durable de tous les types de forêts ;
- la Convention-cadre sur les changements climatiques à travers laquelle les pays industrialisés s'
engagent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane, oxyde d'azote) et à aider les pays sous développés à se conformer aux dispositions de cette convention.
- La Convention sur la Diversité biologique (biodiversité qui vise à *asseoir une coopération internationale pour la conservation des espèces et des habitats et un partage équitable des avantages tirés de l' exploitation des ressources génétiques.* Certains comme les Etats-Unis ont refusé de signer cette convention.
- l'Agenda 21 (ou Action 21) qui est une sorte de Programme Mondial pour le développement durable. Il traite de 39 questions différentes ayant trait à l'économie, à l'environnement, au social etc. et qui constituent un cadre d'actions concrètes en vue de promouvoir le développement durable.

En plus de ces points d'accord, la Communauté internationale avait décidé de poursuivre les négociations sur la désertification. Celles-ci ont abouti en 1994, à Paris, à la Signature de la Convention sur la lutte contre la désertification qui engage les pays concernés et les bailleurs de fonds.

1.5 Le deuxième Sommet de la Terre (New-York) et les rencontres postérieures

Le deuxième « Sommet de la Terre » s'est tenu en juin 1997 pour faire le point des progrès accomplis depuis Rio. A ce propos un constat d'échec à été fait quant aux résolutions prises à Rio. Pire, la plupart des pays développés n'ont pris aucun engagement pour concrétiser la coopération internationale en matière d'environnement. Il avait réuni 60 Chefs d'Etat ou de Gouvernement.

En Décembre 1997, la Communauté internationale s'est réunie à Kyoto, au Japon, dans le cadre de la Convention -cadre sur les changements climatiques. Au cours de cette rencontre, les pays industrialisés se sont engagés à réduire de 5% leurs émissions de gaz à effet de serre. La Communauté internationale prévoit également de se réunir en 1998 en Slovaquie pour poursuivre les discussions sur la Diversité biologique .

Il faudrait signaler enfin qu' en ce qui concerne la protection de la couche d'ozone dégradée par les chlorofluorocarbones (fréon, halon, méthane), beaucoup de progrès ont été réalisés en terme d'accord limitant les émissions dans les pays développés et promouvant la coopération avec les pays pauvres (Protocole de Montréal en 1987 et accord de Londres en 1989).

II -La Planification environnementale en Afrique

Elle a débuté il y a environ deux décennies avec la montée de la prise de conscience environnementale décrite plus haut et les résultats souvent décevants des actions de développement mises en oeuvre par les nouveaux pays indépendants. Avant cette période, les interventions étaient orientées selon deux options généralement opposées dans leur philosophie :

- l'option de la conservation de la nature
- et celle du développement.

2.1 Les politiques de conservation de la nature

Entreprises depuis l'époque coloniale, les politiques de conservation de la nature ne se préoccupaient que de la préservation des parcs et des forêts, à travers leur flore et leur faune. Plus tard elles élargiront cependant leur champ en y intégrant notamment les activités humaines, d'abord après la Conférence d'Arusha (Tanzanie) en 1961, organisée sous l'égide de l'UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature), de la FAO, de l'UNESCO et de la C.C.T.A., ensuite et de façon plus résolue après la conférence de Stockholm et la Stratégie Mondiale de Conservation initiée par l'UICN au début des années 80.

2.2 Les politiques de « développement »

Commencées également durant la période coloniale, les politiques dites de «développement» étaient caractérisées par des tentatives de transfert de modèles du Nord inadaptés aux conditions écologiques et culturelles de l'Afrique et l'ignorance des problèmes environnementaux aggravés par ces tentatives.

L'essentiel de ces efforts eut un impact négatif sur l'environnement qui compromit les quelques succès enregistrés au départ et la durabilité des résultats obtenus (Falloux et Talbot, 1992).

2.3 L'introduction des Etudes d'impact sur l'Environnement (EIE)

La prise en compte de l'environnement se fit d'abord avec l'introduction des procédures d'EIE, notamment par l'USAID (Coopération américaine) qui les appliquait systématiquement dans les projets qu'elle finançait. A la fin des années 1970, pratiquement toutes les agences d'aide, y compris la Banque Mondiale et le PNUD, adoptèrent ces procédures d'EIE, mais de façon sélective.

Les pays africains étaient en réalité peu impliqués dans ces opérations que certains considéraient comme des obstacles au développement.

Tout en constatant les avantages apportés par ces premières procédures d'E.I.E., on reconnut vite leurs insuffisances et leurs limites : études menées une fois la mise en oeuvre du projet entamée ou les dossiers de projets complètement ficelés. De plus, les démarches méthodologiques suivies n'étaient pas toujours appropriées. En outre, l'étude ne concernait habituellement qu'un projet et ne prenait pas en compte l'impact cumulé de tous les projets réagissant les uns sur les autres dans une même zone (Falloux et Talbot, 1992).

2.4 Première formes de planification environnementale : les profils environnementaux

Le constat des insuffisances évoquées ci-dessus allait conduire aux premières formes de planification environnementale par pays, notamment les profils environnementaux élaborés d'abord par l'USAID dans les années 70 et 80, ensuite par les autres bailleurs. Ils avaient pour but l'évaluation du potentiel des ressources naturelles en relation avec la politique de développement économique des pays concernés. Il faudrait préciser également que ces documents étaient préparés initialement par les bailleurs de fonds, hors du continent. Plus tard, on chercha à associer les pays africains.

2.5 Les stratégies environnementales et les stratégies nationales de conservation

Les stratégies environnementales furent initiées encore une fois par l'USAID, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980. Elles comprenaient une évaluation des ressources naturelles ainsi qu'un plan de gestion de ces ressources. Les autres bailleurs suivirent l'exemple américain. Il faudrait préciser que ces stratégies étaient surtout des documents internes et devaient guider les politiques d'intervention de ces bailleurs.

Quant aux stratégies de conservation, elles ont vu le jour à l'initiative de l'UICN, comme évoqué plus haut, avec cependant la participation des Etats concernés et l'appui des agences d'aide. L'objectif était de bâtir une stratégie nationale qui irait au delà de la conservation des ressources naturelles en intégrant tous les thèmes de l'environnement dans le cadre du développement durable. Précisons aussi que malgré l'implication des nationaux, ces documents eurent très peu d'impact en raison de contraintes d'ordre institutionnel et financier.

2.6 Les plans nationaux de lutte contre la désertification

A la suite des premières grandes sécheresses, les pays concernés décidèrent de coordonner leurs actions et créèrent en 1973 le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Avec l'appui du Club du Sahel et de l'UNSO (Bureau des Nations-Unies pour les régions Soudano-Sahéliennes) le CILSS a aidé les pays membres à élaborer d'abord une stratégie régionale de lutte contre la désertification. Adoptée en 1984 à Nouakchott, cette stratégie avait pour objectif principal le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation du capital de ressources naturelles. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, les différents pays concernés élaborèrent, toujours avec l'appui du CILSS et de l'UNSO, des plans nationaux de lutte contre la désertification qui ne connurent qu'une faible application, également pour des raisons d'ordre institutionnel, d'intégration au cadre macro-économique du pays et d'engagement réel des Etats pour leur mise en oeuvre sur le terrain.

2.7 Les plans environnementaux plus sectoriels

Ils ont concerné principalement les secteurs de l'énergie et des forêts. Leur élaboration a été surtout à l'initiative des bailleurs de fonds. On a relevé aussi une faible participation des pays concernés aux travaux et une intégration insuffisante de ces plans à la politique globale de développement de ces pays.

2.8 Les Plans Nationaux d'Action pour l'Environnement (PNAE)

L'origine des PNAE remonte à 1987, sur l'initiative de la Banque Mondiale qui voulait appuyer les Etats en développement qui décideraient de faire des «évaluations environnementales par pays», pour mieux définir leurs politiques en matière d'environnement (Falloux et Talbot, 1992). Par la suite, des pays comme Madagascar, l'Ile Maurice et le Lesotho, s'engagèrent

dans cette voie et permirent par leurs expériences de définir un certain nombre d'aspects tant en ce qui concerne le contenu que la démarche d'élaboration du PNAE ;

Plus qu'un document, le PNAE est un processus à long terme devant offrir un cadre national de travail où s'intègrent l'environnement et le développement économique et social. Il s'agit en d'autres termes un cycle continu de planification, d'action et d'information, de replanification (Falloux et Talbot, 1992, p.87).

Pour l'élaboration des différents PNAE, on a débuté par l'identification des problèmes environnementaux et l'analyse de leurs causes sous-jacentes. Cette analyse a permis de définir en détail les actions à entreprendre, le calendrier de leur réalisation, les moyens nécessaires et les institutions responsables. On a cherché également à accroître la sensibilisation des différents partenaires tant publics que privés aux problèmes environnementaux afin de stimuler leur engagement individuel et collectif pour les résoudre. Dans les faits, le PNAE a suscité une large participation de la société, à tous les niveaux et des différents bailleurs de fonds.

L'approche suivie a été globale et l'horizon vise le long terme. De plus, dès le départ, on a cherché à intégrer l'action (à travers des projets-pilotes) dans le processus de planification et cela pour faciliter la concrétisation des PNAE.

L'appui de la Communauté internationale s'est traduit en un partenariat où les agences d'aide ont été regroupées sous la conduite d'un chef de file. Ce qui a créé une synergie entre bailleurs de fonds, facilite la mobilisation des ressources financières et la cohérence dans la prise des décisions.

Par ailleurs, on assiste à la création d'un réseau environnemental (appelé club de Dublin à l'origine) dont l'objectif est d'appuyer les différents pays dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur PNAE, par l'échange d'informations et d'expériences provenant des Etats africains.

III -La situation actuelle de l'environnement et les perspectives d'avenir

Les efforts de planification environnementale décrits ci-dessus n'ayant pas encore porté leurs fruits, la situation actuelle se caractérise, entre autres, par :

- la poursuite de l'explosion démographique et de la crise alimentaire;
- la surexploitation des ressources naturelles et la disparition accélérée de la biodiversité ;
- et une urbanisation galopante et anarchique

3.1 Poursuite de l' explosion démographique et de la crise à la crise alimentaire

L'Afrique détient aujourd'hui la croissance démographique la plus forte avec un taux moyen de 3,1 % par an contre 1,7 % pour la moyenne mondiale, soit deux fois plus qu'ailleurs. A ce rythme, la population africaine qui est actuellement de 600 M d'habitants atteindra 1,5 Milliard environ vers 2030 (Talbot et Falloux, 1992).

Il faudrait signaler cependant que, contrairement à la démographie, le revenu par tête qui est extrêmement bas va continuer à diminuer. En effet, sur plus du milliard d'habitants vivant dans les pays en développement avec moins de 370 dollars américains par an, 16% sont en Afrique. Ils atteindront 32 % au début du siècle prochain. De plus, la production alimentaire dont le taux de progression est de 2 % par an risque de décroître au regard de la baisse de fertilité des sols sous le coup de la surexploitation, du déboisement et de l'érosion.

D'après les Nations-Unies, 170 millions de personnes (soit 1/3 de la population africaine) souffrent de la faim.

La situation pourrait être aggravée par la diminution de la superficie par tête (0,3 ha en 1987 alors qu'elle était de 0,5 ha en 1965) et l'inadaptation des systèmes fonciers traditionnels et modernes.

3.2 Dégradation des ressources naturelles et disparition accélérée de la biodiversité

La dégradation des ressources naturelles (végétation, faune, sols et eaux) à atteint aujourd'hui un niveau inquiétant, elle résulte généralement de la combinaison de plusieurs facteurs tel :

- les défrichements agricoles et une agriculture destructrice des sols,
- l'exploitation du bois à des fins domestiques (énergie, habitat. ..)
- la sécheresse,
- l'exploitation minière et l'ouverture de routes,
- le braconnage, etc. ..

La conséquence en est d'une part une disparition ahurissante des formations végétales et des populations de faune, d'autre part la transformation chaque année de plus de 1,3 M d'ha de terres agricoles en superficies désertiques (Nations Unies 1995). Par conséquent on assiste un peu partout à une érosion considérable du support de la production et de la diversité biologique dont les effets sont incalculables au regard des bénéfices procurés par la biodiversité aux plans économique et social, écologique et esthétique.

Dans le domaine économique et social: la biodiversité touche notamment les aspects suivants :

- pharmacopée et industrie pharmaceutique qui tire une bonne partie de ses produits à partir des ressources naturelles et de leurs dérivés ;
- gamme variée de plantes et d'animaux pour notre alimentation ;
- amélioration des rendements agricoles par le biais des manipulations génétiques ;
- rôle socio- culturel et religieux de la forêt ;
- ressources monétaires procurées par le tourisme etc...

Au écologique : elle comporte les avantages suivants :

- stabilisation des écosystèmes, notamment avec le couvert végétal qui permet la conservation des eaux et des sols et le maintien de la faune sauvage
- accroissement des précipitations par les massifs forestiers ;
- pollinisation, germination et dissémination des plantes grâce à l'action des animaux et des micro-organismes ;
- décomposition de la matière organique et transformation de celle-ci en matière minérale (recyclage) utilisable pour les plantes, cela par l'action des décomposeurs et des micro-organismes.

Au Plan esthétique

- Le contact avec la nature permet de satisfaire un besoin profondément enraciné dans l'homme. D'où la création des parcs et réserves pour les Touristes.

Avec la disparition de la biodiversité, ce sont donc tout ce potentiel et toutes ces valeurs qui disparaissent chaque jour. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans le domaine de la conservation par certains pays comme le Zimbabwe, le Botswana, le Kenya et la Tanzanie, mais pour la plupart des Etats africains beaucoup, voire pratiquement tout, reste à faire.

3.3 Urbanisation galopante et anarchique

Phénomène relativement récent en Afrique, l'urbanisation n'en connaît pas moins un rythme de croissance des plus élevés. En effet, en 1960, seulement 15 % des Africains vivaient en ville, contre 61% pour l'Europe. En 1990, ce taux était de 30 % soit 230 M de personnes, contre 75 % pour les pays industrialisés. Le rythme annuel de croissance est cependant de 7 % en moyenne et touche surtout les grandes villes, ce qui constitue un record par rapport au reste du monde. En l'an 2000, la population urbaine africaine sera d'environ 360 M. Face à cette situation, les municipalités, dont les ressources sont généralement très faibles, ont toutes les difficultés pour résoudre les problèmes qui ont pour noms :

- exclusion d'une bonne partie de la population du fait de la pauvreté ;
- développement rapide d'un habitat irrégulier et inadapté avec des conditions de vie déplorables
- consommation effrénée d'espace et de ressources naturelles, dégradation des milieux proches des villes ;
- accumulation des déchets solides et extension de la pollution des eaux, de l'air et des sols ;
- insuffisance grave des services minimum notamment l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux systèmes d' assainissement surtout dans les quartiers périphériques ;
- insuffisance des moyens de transport qui de surcroît sont souvent inadaptés et parfois facteurs de grave pollution ;
- insécurité grandissante touchant surtout les grandes villes comme Lagos, Abidjan, Dakar, Conakry, etc.
- chômage élevé touchant part très importante de la population active etc.

Face à tous ces problèmes, les autorités sont préoccupées surtout par les questions quotidiennes et n'ont guère une vision à long terme de la ville. Ce qui empêche toute anticipation dans la gestion de la ville, anticipation qui aurait permis d'atténuer les problèmes et de réduire les coûts des interventions. La situation risque de s'aggraver en raison des contraintes suivantes :

- péjoration des conditions économiques des villes (baisse relative des ressources municipales) et de celles des habitants entraînant un accroissement notable du chômage et de l'exclusion ;
- poursuite de l'explosion démographique et de la raréfaction des ressources naturelles autour des villes ;
- difficultés de maintenance des infrastructures et services existants et à venir .

Dès lors, peut-on espérer (sous réserve de changement) une amélioration sensible des conditions de vie dans les villes et notamment dans les grandes villes ? La réponse passe à notre avis, d'une part par une politique vigoureuse d'aménagement du territoire centrée surtout sur les villes moyennes et les petites villes, à vrai dire plus gérables, d'autre part par une participation significative des populations. Concernant ce dernier point, on pourrait s'inspirer des formes d'organisation et des initiatives empreintes de solidarité qui s'expriment surtout dans les quartiers périphériques et qui ont permis d'avoir accès à des services cruciaux comme l'eau potable, l'éducation, l'électricité, la santé, l'enlèvement des ordures, etc.

Conclusion

La prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement a débuté récemment, faut-il le rappeler, et elle s'est faite de façon lente et tâtonnante jusqu'à la fin des années 80, suivant des démarches sectorielles (EIE sans grands effets, programmes sectoriels touchant seulement certains domaines de l'environnement etc.). Ce n'est donc qu'au cours de cette dernière décennie qu'une ouverture plus large s'est faite pour une approche intégrant l'environnement dans sa globalité, notamment à travers les PNAE. Même si ces exercices de planification ont été l'occasion d'une mobilisation exceptionnelle à tous les niveaux de la société, pour beaucoup de PNAE on attend encore « la suite des opérations », en raison du manque de financements et probablement de volonté politique. Est-ce à dire que tous ces efforts seront réduits à néant comme de nombreuses initiatives prises un peu partout sur le continent ? Il est difficile de répondre à cette question par l'affirmative, quand bien même les craintes seraient fondées. La pression des bailleurs de fonds et surtout la prise de conscience qui s'opère au sein des populations, qui voient les bases de leur survie de plus en plus menacées, pourraient conduire à des changements significatifs. Parmi les instruments préconisés pour la mise en œuvre des PNAE, le développement d'EIE bien conduites est fortement recommandé malgré ses limites. En tout état de cause, la situation de l'environnement impose d'agir dès à présent et de façon efficace.

BIBLIOGRAPHIE

- FALLOUX François et TALBOT Lee : Environnement et développement en Afrique – Crise et opportunité – Edition Maisonneuve.Larose – Paris, 1992.
- DERAMIME, Sylvie : Economie et Environnement – Editions « Le Monde » et « Marabout », Paris, 1994.
- TOLBA, Mostafa Kamal : Développer sans détruire. Pour un environnement vécu.
Edition anglaise : 1982
Edition française : 1984
PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), Nairobi – Kenya
ENDA Tiers Monde – Dakar, Sénégal
- Nations Unies : Le Développement humain dans le Monde. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 1995.